



Délibération n°2024-61

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
(Séance du 4 avril 2024)**

Date de convocation : 21 mars 2024  
Nombre de délégués en exercice : 33  
Nombre de délégués présents : 25  
Nombre de délégués votants : 29

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 4 avril 2024 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

**Présents titulaires** : M. AUSSANT Claude, M. BARBAN Louis, Mme BARRAQUE Anne-Marie, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CARREY Daniel, M. CASADEBAIG Robert, Mme CASSOU Sylvie, M. CASAUBON Jean Paul, Mme CLAVIER Hélène, M. DAGUERRE Robert, M. ESQUER Philippe, M. GARROCQ Jean-Pierre, M. LABERNADIE Patrick, Mme LAHOURATATE Nicole, M. LEGLISE Vincent, M. LOUSTAU Christian, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, M. PARIS Rémi, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François, M. SASSOUBRE Guy, M. VISSE Bernard

**Absents ou excusés** : Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, M. CACHELOU Yoann, M. CARRERE Jean-Bernard, M. DESSEIN Michaël, M. GABASTON Jean-Pierre, Mme MOURTEROT Josiane, M. SANZ Alain

**Pouvoirs** : M. BEROT-LARTIGUE Michel donne pouvoir à Mme LAHOURATATE Nicole  
M. CARRERE Jean-Bernard donne pouvoir à M. MARTIN Fernand  
M. DESSEIN Michaël donne pouvoir à M. MONGAUGÉ Jean-Luc  
Mme MOURTEROT Josiane donne pouvoir à AUSSANT Claude

**Secrétaire de séance** : M. AUSSANT Claude

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES – REMBOURSEMENT FRAIS Mme DUVERNEUIL**

**RAPPORTEUR: Jean-Paul CASAUBON. Président**

Le Président expose au Conseil qu'un agent de la Collectivité s'est acquitté auprès de MISTER MINIT d'un montant de 15.90 € pour effectuer le double de la clé de la crèche de Louvie-Juzon.

Il propose que la somme lui soit remboursée, et précise que cette dépense doit être autorisée par le Conseil communautaire.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**,

**DÉCIDE** du remboursement à Mme Christelle DUVERNEUIL de la somme de 15.90 € correspondant au montant de sa dépense pour effectuer un double de la clé de la crèche de Louvie-Juzon ;

**AUTORISE** le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à ce remboursement ;

**PRÉCISE** que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice.

Le Président,

Jean-Paul CASAUBON

